

# Revue Catholica

Revue de réflexion politique et religieuse

## Impact de la crise de l'éducation sur l'institution militaire française

Jacques Bonnet , le dimanche 3 avril 2011

Depuis janvier 2011 en France, l'Ecole de Guerre est de retour. L'institution chargée de former les cadres militaires supérieurs de la nation retrouve en effet son nom original après une vingtaine d'années sous le nom moins glorieux et explicite de Collège interarmées de défense. Que les militaires reconnaissent eux-mêmes que leur responsabilité première est d'apprendre à faire la guerre et à la gagner, quoi de plus satisfaisant à première vue ? On espère simplement qu'il n'y a pas là le signe d'un repli des esprits vers une conception exclusivement technique et apolitique de leur métier, comme de l'abandon de toute ambition de rester en harmonie avec une société dont on peut douter qu'elle ait tant que cela envie d'en découdre. Il s'agit également d'être sûr que derrière cette décision il y a plus qu'un affichage quelque peu démagogique (chez les militaires, la mesure est populaire...), une véritable remise en cause du projet éducatif des armées pour faire face aux défis permanents de la défense, que la crise financière et économique de 2008 ne fait que commencer de redévoiler.

Répondre complètement à ces questions demanderait un travail considérable, qui dépasse le cadre de cet essai et serait par certains côtés trop technique pour intéresser le lecteur non spécialisé. Il se heurte par ailleurs à la pauvreté des réflexions conduites actuellement en France sur ce sujet et à l'absence de rigueur et de formalisme dans la définition des objectifs de cette formation : symptomatique peut-être de la confusion actuelle de la fin et des moyens, on constate en effet qu'aucun texte réglementaire ne fixe avec quelque précision les objectifs de la formation tant à l'Ecole de Guerre que dans une école de formation initiale comme celle de Saint-Cyr pour l'armée de terre dont viennent les plus gros bataillons d'officiers français. Ils semblent en effet être définis en interne par la direction de ces écoles, puis validés dans un dialogue incertain avec leurs autorités de tutelle ou les « Conseils de perfectionnement » dont ils sont dotés. [...]

Le dimanche 3 avril 2011 à 21:53 . Classé dans [Numéro 111](#). Vous pouvez suivre toutes les réponses à ce billet via le [fils de commentaire \(RSS\)](#). Les commentaires et pings ne sont plus permis.